

## **Conseil communal de Vully-les-Lacs**

### **Rapport de commission ad hoc à la réponse du postulat**

**Objet : sécurité incendie en journée, vers un engagement communal, renforcée.**

La commission ad hoc s'est réunie le 10 septembre 2026 à Montmagny afin d'examiner le dossier relatif au postulat sur la sécurité incendie en journée, ainsi que la réponse apportée par la Municipalité.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et avoir examiné les différentes réponses apportées aux interrogations soulevées dans le postulat, la commission estime, à l'unanimité, que la réponse de la Municipalité est suffisante et répond de manière claire et circonstanciée aux différentes questions posées.

La commission ad hoc suggère toutefois à la Municipalité d'envisager l'ajout d'un élément complémentaire relatif « **Le label Employeur partenaire** », qui pourrait notamment contribuer à valoriser et à encourager des futurs et actuels collaborateurs de s'engager, et de montrer l'exemple aux autres PME de la région.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc recommande au Conseil communal de prendre acte de la réponse de la Municipalité.

Vully-les-Lacs le: 11.09.2026

Au nom de la commission :

Célia Ansermet

Laurent Wolber

Mathias Dupertuis